

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 1846.

Projet d'adresse en réponse au discours du Trône (¹).

Amendement au § 4.

Nous avons l'honneur de proposer l'amendement suivant :
Après les mots *les travaux publics*, on ajouterait ceux-ci :
« Surtout ceux qui auront pour but, en améliorant le régime des eaux et les
» voies navigables, de mettre les diverses parties du pays à l'abri des inonda-
» tions. »

N.-J.-A. DELFOSSE.

S. FLEUSSU.

C^{lle} DE TORNACO.

CH. LESOINNE.

Amendement au § 5.

La loi sur l'augmentation de la Représentation nationale répondra *aux vœux
du pays et de la Constitution.*

J.-J. DE LEHAYE.

(¹) Discours du Trône, n° 1.
Projet d'adresse, n° 16.
Amendement, n° 21.